



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Lundi 2 février 2015 au Foyer Municipal (bas) de Bagnols en Forêt

Etaients présents : Mmes Etienne Dechet (Secr. adj.), Joanna Lafanechere (Adm.), Pascale Garcia-Bertrand (Vice-prés.), Mrs William Dumont (Prés.), Alain Rattin (Très.), José Gossart (Très.adj.), David Bourg (Adm.), Emmanuel Devesa (Adm.)

Etait excusée : Mme Jeanne Kerbellec (secrétaire)

Invitées : Mesdames Sylvie Kerjean et Michèle Nonnenmacher, représentant l'association NCIC (Nouveau Comité d'initiatives Citoyennes)

Le Président constate que 7 membres, soit plus du tiers des 9 du Conseil d'administration, sont présents ou représentés. Le quorum prévu à l'article 9 des statuts lui permet de délibérer selon l'ordre du jour prévu dans la convocation.

Il accueille les deux membres du Nouveau Collectif d'Initiatives Citoyennes – NCIC de la Communauté de Communes du Pays de Fayence.

### **1°) La Prévention et la Gestion des déchets conduira l'ABI à développer ses actions en 2015 :**

#### **1-1<sup>e</sup> alinéa :**

**Constat d'une situation bloquée justifiant, faute de solutions amiables, une possible procédure judiciaire contre les arrêtés préfectoraux autorisant de nouveaux exploitants du groupe Pizzorno pour le Balançon et Roumagayrol. Autorisation correspondante donnée au Président (Article 8 des Statuts) ;**

L'association a été créée en 2002 par Michel TOSAN dans son souci de protéger les abords de la décharge des Lauriers pollués par les lixiviats et de faire cesser les nuisances olfactives ressenties par les riverains. Elle a été reprise par une petite équipe en 2008 lorsqu'il a été élu Maire de Bagnols en Forêt.

Ce thème a été élargi à tout ce qui constitue, selon son objet statutaire, une menace pour l'information et la défense ou l'amélioration du cadre de vie du citoyen. Cela a concerné par exemple plusieurs dossiers :

- opposition au projet de LGV paca au bénéfice de l'amélioration des lignes TER ;
- opposition à l'exploitation des Gaz de Schistes ;
- participation à l'enquête sur les PLU Bagnols (dont organisation d'une réunion d'information) et du projet en cours pour la CC Pays de Fayence ;
- promotion du rattachement de Bagnols à la CCPF et réunion d'information ;
- exposition sur le thème de la FORET ;
- participation à l'élaboration du SCOT du Pays de Fayence ;
- suivi des travaux SAGE (SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX) de la Siagne ;
- participation à la Commission consultative du futur plan Var d'élimination des déchets ND ;
- participation à la Commission consultative du futur plan Var des déchets du BTP ;
- Proposition d'exploitation raisonnable de la BIO MASSE au CCPF et d'une chaudière communale en cogénération. (par opposition à GARDANNE)...



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

L'ABI participe aussi en sa qualité **d'association agréée par arrêté préfectoral pour la protection de l'environnement du Var** à plusieurs Commissions prévues par le Code de l'Environnement :

- BALANCAN (pour l'UDVN83 à laquelle elle est affiliée et à côté d'ETHIQUE ENVIRONNEMENT)
- LES LAURIERS, provisoirement fermée (S. Thomine étant le suppléant de W. DUMONT)

Elle est aussi affiliée à l'UDVN PACA et France NATURE ENVIRONNEMENT pour tout ce qui, au niveau régional et national, ne ressort pas de sa compétence territoriale (département du Var).

Forte de son expérience dans la question des déchets, elle a apporté son soutien à d'autres associations pour le site ROUMAGAYROL à PIERREFEU, et l'usine de tri du Muy, également exploitées par filiales du même groupe PIZZORNO mis en cause aux LAURIERS.

A l'expérience de la mauvaise gestion des installations actuelles, aucun des maires, souvent trop laxistes pour la collecte des déchets dont ils ont la responsabilité, ne veut prendre le risque de créer un site d'enfouissement sur son territoire. Même la DREAL est estimée trop frileuse. Il est généralement considéré qu'il n'y a pas de solutions alternatives rapides, ce qui conduit à faire perdurer cette situation de saturation des rares installations existantes. Mais aussi que les capacités d'enfouissement, rappelées dans les conventions aux exploitants, sont largement dépassées et que pas grand-chose de concret – à part des écrits angéliques – n'est fait pour réduire la quantité de déchets ultimes à 20 % du poids de nos poubelles comme cela existe déjà en plusieurs endroits.

La solution de l'incinération n'encourage pas à trier et l'UVE SITTOMAT de Toulon est à saturation et ses conditions d'approvisionnement en fermentescibles trop humides doivent être améliorées.

La situation est d'autant plus préoccupante, soulignent certains administrateurs, que la population ne cesse de croître, de consommer et donc de produire des déchets et que le foncier se raréfiant il n'est pas facile de trouver un « trou » disponible pour continuer à enfouir d'autant que des contraintes géologiques réduisent encore la peau de chagrin.

Certaines collectivités en France ou en Italie montrent le bon exemple et il existe des solutions durables de réduire ses déchets ménagers par des gestes simples et même économiques comme acheter que ce qui est nécessaire, gérer les DLC, cuisiner les restes, partager des lots, recycler les restes en composteur ou poulailler, trier ce qui peut être recyclé, valoriser enfin la quantité restante pour n'enfouir que le minimum et développer la méthanisation.

Mais, un **arrêté préfectoral du 6 août 2014 (83 pages) complété par un autre du 24 décembre 2014** ont autorisé la société SOVATRAM ensuite remplacée par VALTEO, toutes deux filiales de PIZZORNO ENVIRONNEMENT, à exploiter le site 4 de l'ISDND du CANNET DES MAURES stockant déjà plus de 15 millions de tonnes depuis 1974, encore pour six ans à raison de 255 000 Tonnes/an susceptibles de provenir de l'ensemble des communes du Var, à défaut de solutions autres pour les déchets après ENQUETE PUBLIQUE en février-mars 2013 et avis favorable du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES le 23/4/14.



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

Il n'a pas été tenu compte des revendications des riverains et associations qui ont mis en exergue une pollution des abords de la décharge classés en zone NATURA 2000, soutenus par la Mairie du Cannet des Maures. Plusieurs manifestations de l'association ETHIQUE ENVIRONNEMENT et des sympathisants dont l'ABI, n'ont pas plus eu d'effet. Plusieurs vices existent dans cette procédure, et les prescriptions du code de l'environnement ne sont pas suivies, donnant matière à faire annuler cet arrêté (deux arrêtés semblables relatifs l'ISDND du Balançon, en octobre 2008 et juin 2009, ont été annulés)

William DUMONT, considérant que le ministère d'avocat n'est pas obligatoire devant le T.A, qu'il a déjà procédé ainsi et obtenu gain de cause dans une affaire similaire, que nous sommes toujours dans le délai de recours des tiers (1 an à compter de la publication de l'arrêté à attaquer), demande à être autorisé par le Conseil d'administration à introduire un recours au TA en cas de besoin.

Il propose donc au Conseil d'administration de voter la résolution suivante :

**En vertu de l'article 8 des statuts, le Président demande à être autorisé à engager une procédure judiciaire contre les arrêtés préfectoraux autorisant de nouveaux exploitants du groupe PIZZORNO pour le Balançon et Roumagayrol.**

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

- **1-2<sup>e</sup> alinéa :**

**Informations diverses (notamment CAVEM et Conseil Municipal de Bagnols du 21 janvier 2015) sur une solution pour une réouverture de l'ISDND « les lauriers » à Bagnols en forêt ;**

Le président rapporte que le résultat des travaux de la commission départementale d'élaboration du futur plan de prévention et de gestion des déchets ménagers du Var semble acceptable sous réserve de quelques compléments ayant été demandés et pouvant justifier, en cas de refus, une mobilisation lors de l'enquête publique.

Le futur projet de réouverture de l'ISDN LES LAURIERS et d'usine de traitement des déchets se situe dans un contexte d'articles de presse du SMIDDEV, de la CAVEM et du Maire de Bagnols.

- **1-3<sup>e</sup> alinéa :**

**Le point de vue de l'ABI, après rencontre de son Président avec le Maire de Bagnols ;**

Le SMIDDEV a une expérience du traitement des OM. Les choses sont réglées pour le relationnel sur la somme due et le principe du bail. Mais bien des choses restent à régler du point de vue technique. Des études du site 4 n'ont pas commencé ainsi que pour la fermeture des 3 premiers sites (HGM a chiffré à 10 millions d'Euros les travaux nécessaires pour remise en état suite à la gestion Pizzorno dont le SMIDDEV est responsable, et 2 mois sont prévus pour observations). Une future SPL réunira tous les clients et dans laquelle la CC Pays de Fayence sera majoritaire en capital avec Bagnols ayant la propriété du terrain, même dans l'hypothèse d'une participation du SMIDDEV (c'est l'arrêté préfectoral qui décidera s'il sera dans la zone de chalandise du site 4).



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

S. Thomine, comme plusieurs administrateurs de l'ABI, s'inquiètent des conditions de cette réouverture, particulièrement dans l'hypothèse d'une surélévation transitoire du site 2 avant la construction de l'usine de tri robotisée et alors que des grandes agglomérations comme Fréjus ou Saint-Raphaël et certaines autres plus petites communes ne sont ni équipées en déchèteries suffisantes/performantes ni ne pratiquent un tri sélectif individuel correct. Les nuisances, notamment olfactives sont de nouveau à craindre et pouvant cacher des risques pour la santé. Il explique que les déchets fermentescibles doivent impérativement être éliminés.

- **1-4<sup>e</sup> alinéa :**

**Rationalisation des interventions de l'ABI et du NCIC sur la Communauté de Communes du Pays de Fayence.**

Les représentantes du NCIC présentent leur association qui comporte de l'ordre de 30 individus dont 17 administrateurs. Elle était en sommeil depuis des années, et est donc en train de se restructurer, privilégiant des actions de terrains permettant une coopération de l'ABI.

La décision d'affiliation à l'ABI est favorable et devrait être décidée par leur conseil d'administration prochain ; une convention rédigée par leurs soins sera proposée à l'ABI.

**2°) Décisions à prendre pour le renforcement de l'ABI et la restructuration de son Conseil d'Administration conformément à ses statuts.**

Mme Joanna Lafanechere, étant candidate, est nommée à l'unanimité membre du Conseil d'Administration selon les dispositions de l'article 8 des statuts « En cas de vacance(s), le Conseil pourra pourvoir au remplacement en procédant à une ou des nominations à titre provisoire, pour la durée du mandat restant à courir. Ces nominations seront soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ».

Le Président souligne tout l'intérêt qu'il y a à augmenter le nombre d'adhérents de l'association, en vue d'être plus représentative des intérêts des administrés auprès des pouvoirs publics.

Une communication au plus grand nombre des actions de l'ABI par tract, contact, réunion de quartier, ou d'information, semblent de nature à susciter de nouvelles adhésions.

Le Président informe également le Conseil qu'il faudra procéder à la nomination d'une secrétaire en remplacement de Mme Kerbellec, empêchée. Il demande à l'assistance de réfléchir à une personne pressentie et remet à la prochaine séance cette question. Entre temps, Pascale rédigera les compte rendus et suggère que l'on s'équipe d'un enregistreur pour laisser libre cours aux débats. Elle devra être remplacée alors par une nouvelle cooptation d'un nouveau membre dans sa fonction de vice-présidente

A Rattin et P. Garcia conviennent de tester un enregistrement avec un dictaphone et un portable à la prochaine séance avant de décider un tel achat.



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

### **3°) Situation sur la rentrée des cotisations et décisions sur ce sujet.**

Le Président rappelle qu'il faut lancer l'appel à cotisations 2015 rapidement pour restreindre le nombre de personnes affectées à cet effet lors de l'assemblée générale.

Alain se propose de rédiger l'appel et de le communiquer avec la liste des adhérents à Pascale qui se chargera de contacter par courriel les intéressés, Etiennette s'occupant des adhérents non connectés (envoi postal).

### **4°) Préparation de l'Assemblée Générale (exercice 2014) du samedi 25 avril**

Etiennette nous confirme que la salle du foyer haut municipal est bien réservée de 10 heures à 12 heures 30 environ, 13 heures maximum. Elle s'occupera, comme d'habitude, avec J. Gossart et l'aide de G.Duret et G.Legrand du dispositif d'information de la population.

Il reste à rédiger en temps utile les rapports d'activités 2014 et prévues 2015, ainsi que financier.

Le Président rappelle que cette date coïncide avec le début des vacances scolaires jusqu'au 11 mai en PACA. Personne n'y voit d'objection.

### **5°) Autres sujets du programme de travail ABI pour 2015 et des modalités/responsabilités correspondantes** (cf. projet « Tableau de bord d'activités » de Pascale Garcia) :

#### **5-1<sup>e</sup> alinéa :**

**Position ABI sur les développements du dossier Alkimiya ;**

S. Thomine bien que favorable au projet comme la plupart d'entre nous, ne voit pas l'utilité de se positionner en tant qu'ABI par rapport à une initiative privée qu'est ALKIMIYA, toute louable soit-elle en terme d'animation du territoire rural, puisque cette association a pour enjeu de créer une ferme pédagogique et de proposer des activités ludiques et éducatives, en plus d'expérimenter un type d'agriculture dite **PERMACULTURE**.

Sylvie KERJEAN du **NCIC**, est par ailleurs impliquée dans ce projet en tant que co-Présidente, et avoue qu'elle a reçu un accueil défavorable de l'opposition municipale.

S. Thomine qui a assisté au dernier Conseil Municipal, confirme cette position et suggère qu'elle est peut être un prétexte à contrer l'équipe en place laquelle est plutôt favorable à ce concept de ferme et d'agriculture expérimentale.

A.Rattin demande si ce projet n'est pas un moyen d'investir un lieu non constructible ; Mme KERJEAN explique que les constructions, selon la réglementation, seraient limitées à la ferme et à un logement pour assurer la présence dissuasive de l'agriculteur, les vols de récoltes étant courants.

#### **5-2<sup>e</sup> alinéa :**

**Intérêt d'organiser des réunions d'information (thèmes, dates) et/ou de Quartiers avec possible perspective de volontariat en qualité de responsables de quartiers ;**

Le Président évoque l'expérience menée par la Mairie de Puget sur Argens qui a mis en place des délégués de quartiers chargés de faire l'interface avec ses administrés.



# Association Bagnolaise d'Information- ABI

Répertoire National des Associations N° W831002314

Membre Union Départementale pour la Sauvegarde Vie, Nature, Environnement-UDVN83

Affiliée France Nature Environnement

**Agréée Protection Environnement Var**

**(Arrêtés préfectoraux 3/03/2009 et 27/11/2013)**

En faire autant à Bagnols dépend de la Mairie qui a montré son intérêt pour une démocratie de proximité en participant à plusieurs réunions de quartiers organisées par l'ABI.

Il est rappelé que la Mairie a consulté ses administrés par Référendum à l'occasion du rattachement à la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FAYENCE (C.C.P.F.)**.

Le Président rapporte que certaines personnes ont regretté que l'ABI n'ait plus organisé de réunions d'informations récemment.

Le Conseil d'Administration n'émet pas d'objection à organiser d'autres manifestations, ainsi que des réunions de quartier où des responsables pourront se proposer sur la base du volontariat.

**5-3<sup>e</sup> alinéa** : Programme prévisionnel de parution du journal de l'ABI, sujets et auteurs respectifs pour le prochain à prévoir ;

S.Thomine propose de mettre en forme le prochain journal de l'ABI et invite l'assistance à lui faire passer des articles à incorporer. Il prévoit de traiter lui-même « les énergies renouvelables ».

W. Dumont rédigera « le mot du Président »

**6°) Questions diverses, notamment date de la réunion du 1<sup>er</sup> lundi d'avril, le 6 qui correspond à Pâques.**

Il est convenu de **reporter cette date au Lundi 13 avril** même heure même lieu, ce qui permettra une dernière mise au point avant l'Assemblée générale toute proche. Etiennette vérifiera la disponibilité de la salle de réunion.

La séance est levée à 21H00

Fait le 05/02/15 à Bagnols en Forêt

Le président

William DUMONT

La secrétaire

Pascale GARCIA-BERTRAND